

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021 A 18H30</p>

Date de la convocation : le 15 mars 2021

Présents : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN

Absents : Mmes, MM. PODGORSKI (Pouvoir C.GLEIZES), LONGIN

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Christophe INIGO est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 16/02/2021

Sans observation particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DES PROJETS DE CONVENTION AVEC LE SIVOS

1) MISE A DISPOSITION DES LOCAUX COMMUNAUX – DL 13/2021

Monsieur le Maire informe qu'il convient de signer une convention de mise à disposition des locaux communaux utilisés comme accueil périscolaire par le SIVOS des Iles de la Seine,

Le conseil après en avoir délibéré :

- 1) Approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition des locaux communaux situés dans l'école des Ecureuils au 11 rue aux Huards au profit du SIVOS des Iles de la Seine, moyennant une redevance annuelle de 1 500 €.
- 2) Autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y référant.

2) REVALORISATION DE LA MISE A DISPOSITION DU SECRÉTARIAT/ FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET INFORMATIQUES – DL 14/2021

Monsieur le Maire explique qu'il convient de revaloriser la convention de mise à disposition du personnel administratif, de l'utilisation du matériel, des locaux et de la machine à affranchir.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la convention de mise à disposition au SIVOS selon les modalités suivantes :

- personnel administratif (5h semaine x 46 semaines) x 28,37 € (coût de l'agent) = 6 525,10 €, arrondi à 6500 €
- utilisation des locaux et du matériel : 400,00 €
- utilisation de la machine à affranchir : 200,00 €

- les dispositions financières relatives à la mise à disposition du personnel sont révisées chaque année en fonction du coût horaire constaté le 1^{er} janvier de l'année concernée.

Et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y référant.

APPROBATION DU PROJET D'ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA PUBLICITÉ SUR LA COMMUNE – DL 15/2021

Monsieur le Maire informe qu'il existe un arrêté datant de 1996 interdisant la publicité sur la commune, et où seuls les commerçants et artisans de la commune étaient autorisés à implanter deux pré-enseignes par établissement. Malheureusement au fil des années des panneaux non autorisés ont été implantés.

Monsieur le Maire propose au conseil de rédiger un nouvel arrêté réglementant la publicité sur le territoire de la commune, suivant les modalités ci-dessous :

- 1) un panneau unique avec le plan du village et les coordonnées ainsi que les emplacements des commerçants et artisans de la commune (à la charge de la commune)
- 2) d'interdire tous panneaux de publicité devant les maisons des particuliers
- 3) de verbaliser toute infraction constatée

Le conseil accepte à l'unanimité et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches s'y référant.

APPROBATION DE LA CONVENTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC SNA – DL 16/2021

Monsieur le Maire présente au membres du conseil municipal la proposition du bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération de participer aux groupements de commandes suivants :

- 1) Acquisition de fournitures administratives et de papeterie
- 2) Acquisition de produits d'hygiène et d'entretien
- 3) Acquisition de travaux manuels et loisirs créatifs

Ces conventions permettront de bénéficier de tarifs préférentiels négociés par SNA dans le cadre de marchés.

Le conseil accepte à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer tous les documents correspondants.

SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE LA SALLE DES FÊTES - DL 17/2021

Monsieur le Maire propose la suppression de la régie de recettes de la mairie, et propose la mise en place des nouvelles modalités de règlement des locations de la salle des fêtes.

Les factures seront dématérialisées et les règlements pourront être effectués soit :

- par règlement numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement (trésorerie de Vernon)
- par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement (trésorerie de Vernon)
- par internet en connexion sur www.tipi.budget.gouv.fr

Le conseil accepte à l'unanimité la suppression de la régie.

QUESTION DIVERSES

SIVOS : un groupe de travail étudie actuellement le fonctionnement (gestion du personnel, des finances, etc.) afin d'optimiser au mieux cette entité.

PEF : à ce jour, l'association Pressagny en Fleurs est toujours à la recherche de bénévoles qui souhaiteraient intégrer le bureau. Sans ces nouveaux membres, l'association ne pourra pas continuer. La commune qui maintenant ne dispose plus que 2 agents communaux ne peut pas continuer comme par le passé à participer plus activement aux plantations, entretiens et arrosages des massifs.

Budget : M. Weckstein fait un point sur le budget qui sera soumis au vote du conseil le 25 mars 2021.

FREE : les travaux d'installation de l'antenne FREE ont débutés et une étude de bruit a été réalisée par un organisme habilité. Les résultats sont satisfaisants.

Grillade Party : faute de pouvoir renouveler la fête du village, M. Lochon propose d'organiser une « grillade party » le 27 juin 2021 si les conditions sanitaires le permettent. Au cours de l'après-midi des animations seront proposées avec la possible présence d'un groupe folklorique. L'objectif essentiel de cette manifestation étant de permettre à tous de se retrouver après cette période éprouvante.

Travaux : M. Inigo fait le point sur les travaux en cours :

- au cimetière la réalisation des cavurnes est bientôt terminée
- à la salle de la Marette, les employés communaux ont commencé la plantation d'une haie

Référents gendarmerie : Mme Deschamps informe qu'une réunion va avoir lieu aux Andelys pour nommer officiellement les référents gendarmerie de notre village.